

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

POLE JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ portant agrément de groupements sportifs

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code du sport ;

VU les demandes formulées par les groupements bénéficiaires ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Cet agrément est lié notamment à l'affiliation du groupement sportif à une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports. Le non-renouvellement de cette affiliation entraîne l'annulation de cet agrément.

ARTICLE 2 : - L'agrément prévu à l'article L.121-4 du code du sport, susvisé est accordé aux groupements sportifs dont les noms suivent :

OBJECTIF FORME à LOCHES, agrément n° 37.S.987 à compter du 22 mai 2012 ;

LA TURONE, association culturelle et de sport adapté à TOURS, agrément n° 37.S.988 à compter du 29 juin 2012 ;

SYNCHRO RIPAULT VAL DE L'INDRE à THILOUZE, agrément n° 37.S.989 à compter du 05 novembre 2012 ;

JOUE LES TOURS FOOTBALL CLUB TOURAINE à JOUE LES TOURS, agrément n° 37.S.990 à compter du 05 novembre 2012 ;

TENNIS CLUB DE GENTIANA à TOURS, agrément n° 37.S.991 à compter du 04 octobre 2012 ;

ATHEE HANDBALL à ATHEE SUR CHER, agrément n° 37.S.992 à compter du 05 octobre 2012 ;

AVIONNETTE PARCAY MESLAY TENNIS CLUB à PARCAY MESLAY, agrément n° 37.S.993 à compter du 11 octobre 2012 ;

KARATE YUDANSHA SAINT MARTIN à SAINT MARTIN LE BEAU, agrément n° 37.S.994 à compter du 19 octobre 2012 ;

BALLAN MIRE TWIRLING BATON à BALLAN MIRE, agrément n° 37.S.995 à compter du 30 novembre 2012 ;

BOOTS ON LINE à MONTLOUIS SUR LOIRE, agrément n° 37.S.996 à compter du 12 décembre 2012 ;

BUREAU DES SPORTS ESCHEM TOURS à TOURS, agrément n° 37.S.998 à compter du 20 décembre 2012.

ARTICLE 3 : - Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets des arrondissements de CHINON et LOCHES, le Directeur Départemental de la Cohésion sociale - Pôle Jeunesse, Sports et Vie associative, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre et Loire.

Tours, le 27 décembre 2012

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental de la Cohésion sociale, Le Chef de Pôle Jeunesse, Sports et Vie associative,

Claude LECHARTIER

DIRECTION DEPARTEMENTALE
COHESION SOCIALE
4 Rue Albert Denney - BP 2735
37027 TOURS Cedex 1
Tél. 02 47 70 11 00